

12 CLÉS POUR COMPRENDRE L'AGRO-ÉCOLOGIE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT



« Je souhaite engager notre agriculture sur la voie de la performance à la fois économique, environnementale et sociale. Je suis persuadé que nous pouvons et que nous devons faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. C'est une dynamique qui repose sur la force du collectif, sur la richesse et la diversité de nos territoires, l'innovation et la diffusion des nouveaux savoirs et savoir-faire. Nous allons positionner la France comme le leader de l'agro-écologie. »

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

PRODUIRE AUTREMENT, C'EST LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE

Le projet agro-écologique pour la France présenté en 2012 par Stéphane Le Foll est un **projet mobilisateur pour l'agriculture française. Ce projet vise à donner une perspective ambitieuse à notre agriculture en engageant la transition vers de nouveaux systèmes de production performants dans toutes leurs dimensions : économique, environnementale, et sociale.**

POURQUOI UN PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE ?

- Pour produire autrement en repensant nos systèmes de production, en les basant sur une utilisation optimale des ressources et des mécanismes naturels ;
- pour préserver les ressources sur lesquelles s'appuie notre production agricole et dont nous dépendons ;
- pour répondre à la demande légitime de la société d'engager l'agriculture vers de nouveaux modèles de croissance possibles.

L'agriculture, qui occupe près de deux tiers du territoire national, a une responsabilité majeure en termes de gestion des ressources naturelles et du patrimoine vivant qui constitue sa ressource première.

Le projet agro-écologique entend se décliner à l'échelle de chaque exploitation, au niveau individuel mais également à l'échelle territoriale, au niveau collectif (organisation des filières, accompagnement des agriculteurs et dynamique des territoires).

Cette approche est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe plus un modèle agricole unique. Nos exploitations agricoles sont très diversifiées et de moins en moins semblables les unes aux autres. Il existe cependant des marges de progrès possibles dans chaque système de production qui peuvent être exploitées en s'appuyant sur des pratiques agronomiques adaptées.

EN QUOI CONSISTE LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE ?

Le projet agro-écologique vise à faire progresser simultanément la performance économique, la performance environnementale et la qualité sociale des systèmes de production pour les agriculteurs comme pour la société.

Il vise ainsi à produire autrement en repensant nos systèmes de production. C'est un changement des pratiques agricoles, mais c'est aussi une autre façon de penser, pour réintroduire du savoir agronomique et utiliser au mieux les fonctionnalités et les interactions naturelles.

Pour développer des pratiques agro-écologiques, il est essentiel de considérer non pas chaque parcelle indépendamment, mais bien l'ensemble de l'exploitation agricole dans une approche globale où les différents éléments sont en synergie.

La mise en place de ce projet entraîne une évolution de nos principales politiques agricoles afin de faciliter l'engagement vers l'agro-écologie et d'accompagner les agriculteurs dans cette transition.

QUI EST IMPLIQUÉ DANS LE PROJET ?

Tout le monde !

Les agriculteurs d'abord, car l'agro-écologie repose en particulier sur des projets développés à l'échelon local. Mais également les opérateurs économiques, les instituts de recherche-développement, la formation professionnelle initiale et continue, tous les acteurs du développement agricole, les collectivités locales, et bien sûr l'État, qui met en place plusieurs actions fortes pour y contribuer.



1. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST 1. Former les agriculteurs

L'un des volets essentiels du projet agro-écologique est de mettre au point et diffuser de nouvelles pratiques agronomiques et d'élevage. Avec le plan d'actions « Enseigner à produire autrement », l'enseignement agricole se donne les moyens pour préparer les agricultrices et les agriculteurs de demain à produire plus durablement et plus efficacement.

LES ENJEUX

Deuxième réseau éducatif français, l'enseignement agricole forme aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Il accueille des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, de la classe de 4^e jusqu'au doctorat. Production agricole, services aux personnes, aménagement du paysage, soins aux animaux et agroalimentaire... sont autant de secteurs variés auxquels prépare l'enseignement agricole. Partout en France, les établissements d'enseignement agricole – que ce soit au niveau technique ou supérieur – font évoluer leurs outils pédagogiques pour former les élèves aux méthodes de production alternatives, plus durables économiquement et écologiquement.

QU'EST-CE QUE LE PLAN D' ACTIONS « ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT » ?

Dans la réussite à grande échelle de cette transition, l'enseignement agricole a un rôle primordial à jouer en tant que dispositif privilégié de formation des professionnels de l'agriculture et de la forêt.





Qui est concerné ?

Lancé en 2014 pour quatre ans, le plan d'actions « Enseigner à produire autrement » mobilise toutes les forces vives de l'enseignement agricole. En particulier le réseau des 190 exploitations agricoles et des 34 ateliers technologiques au sein des établissements de l'enseignement agricole public est un formidable outil d'innovation, d'expérimentation et de diffusion de nouvelles pratiques. 74 % de ces exploitations ont déjà parmi leurs activités au moins un projet concernant une orientation agro-écologique.

Enseignement 2.0

Dans toutes les écoles d'ingénieurs et vétérinaires, des modules en relation avec l'agro-écologie, l'agroforesterie, l'agriculture biologique, l'antibiorésistance ou encore la santé animale intégrée se développent.

L'enseignement 2.0 de l'agro-écologie est disponible pour tous grâce à la formation virtuelle « MOOC » de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France sur la plateforme France-Université numérique.

Un plan d'actions en quatre axes

► **La rénovation des programmes et des diplômes** : depuis la rentrée 2014, le BTS « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » a été rénové et intègre la notion de performance économique, environnementale et sociale, notamment par des heures supplémentaires en agronomie et en écologie.

Le programme des CAPA a été rénové dans la même direction depuis la rentrée 2015. De même, la rénovation du baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'exploitation agricole » intégrera les principes de l'agro-écologie dans tous les enseignements techniques et professionnels à partir de la rentrée 2016.

► **Un rôle renforcé de l'expérimentation des pratiques agro-écologiques au sein des lycées et une meilleure diffusion de celle-ci** : réductions d'intrants et de l'utilisation d'antibiotiques, augmentation de l'autonomie fourragère et protéique dans les élevages, développement de l'agroforesterie...

► **Une gouvernance régionale renforcée** : c'est dans les territoires que se réaliseront les principales avancées vers la transition agro-écologique des exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole. Celle-ci devra être partagée et portée par les acteurs institutionnels, associatifs et économiques d'un territoire.

► **La formation des personnels des établissements** est repensée pour enrichir leur connaissance des processus biologiques à l'œuvre dans le fonctionnement des agrosystèmes et leur capacité à transmettre la remise en question nécessaire des pratiques pour une transition vers l'agro-écologie.



2. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Développer et animer des projets collectifs

Engager son exploitation dans une démarche agro-écologique, c'est plonger au cœur de l'agronomie pour reconstituer les régulations naturelles, c'est rechercher des complémentarités et des dynamiques à l'échelle de son territoire. L'évolution des pratiques vers l'agro-écologie implique de penser autrement la façon de produire et comporte une part de difficulté. Pour y faire face, les échanges et réflexions conduits au sein d'un collectif sont essentiels. C'est pourquoi la transition agro-écologique s'appuie sur les collectifs d'agriculteurs, la mise en commun de projets et le retour d'expérience des « pionniers ».



LES ENJEUX

Pour développer des pratiques agro-écologiques, il est essentiel de considérer non pas chaque parcelle indépendamment, mais bien l'ensemble de l'exploitation agricole dans une approche globale où les actions se complètent, où les déséquilibres se compensent. Repenser le fonctionnement global de l'exploitation et faire évoluer ses pratiques peut présenter des incertitudes. Il est plus facile de modifier son système lorsqu'on est plusieurs à réfléchir, à se renseigner et à tester. Il était important, par conséquent, de mettre à disposition des agriculteurs un outil permettant la recherche d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale. C'est désormais chose faite avec la création, par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 14 octobre 2014, des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).



QU'EST CE QU'UN GIEE ?

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État, qui s'engagent dans un projet de modification ou de consolidation de leurs pratiques à l'échelle d'un territoire. Ces actions doivent relever de l'agro-écologie et contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles de façon pérenne, tout en utilisant et préservant les écosystèmes. Un volet social doit également être intégré au projet, avec comme objectif d'améliorer les conditions de travail des membres du groupement et de ses salariés, de favoriser l'emploi, de lutter contre l'isolement rural. Pour les forêts, le même dispositif existe avec les GIEEF (groupements d'intérêt économique et environnemental forestier).

Qui est concerné ?

Tout groupe d'agriculteurs impliqué dans une démarche collective peut prétendre à la reconnaissance de son projet. La démarche doit venir des agriculteurs eux-mêmes et associer plusieurs exploitations sur un territoire cohérent pour favoriser les synergies.

Les exploitants agricoles doivent s'appuyer sur des partenariats avec les acteurs des filières : coopératives, négociants, industries de transformation, distributeurs, parcs naturels régionaux, collectivités locales... en vue d'inscrire leurs projets dans la durée et de les adapter aux enjeux des territoires.

Quels sont les principes du dispositif ?

Les projets portés par les GIEE sont riches et variés : systèmes économes et autonomes, conservation des sols, diversification des assolements et allongement des rotations, autonomie alimentaire des élevages, conditions de travail, mutualisation des outils de production, agriculture biologique, circuits de proximité, signes de qualité, agroforesterie et biodiversité naturelle, emploi et lutte contre l'isolement en milieu rural...

Les actions prévues dans le projet peuvent bénéficier de **majoration dans l'attribution de plusieurs aides publiques ou d'une attribution préférentielle de ces aides**. Il s'agit notamment de financements européens, de l'État et des collectivités territoriales ou d'organismes publics. Les premières signatures ont eu lieu au Salon international de l'agriculture 2015. En un an, ce sont **plus de 250 projets qui ont été reconnus** sur tout le territoire.

Liens au territoire

Des synergies au niveau territorial, en particulier entre les agriculteurs, doivent être recherchées et développées. Les acteurs économiques des filières ont un rôle important à jouer pour accompagner la transition des exploitations en visant une bonne articulation entre la production, la transformation et la distribution, en particulier dans le cas de la mise en place de nouvelles productions.





3. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires, communément appelés pesticides, assurent la protection des productions agricoles contre les insectes nuisibles, les champignons et les herbes qui entravent le bon développement des plantes. La diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires est non seulement un enjeu majeur de santé publique, mais également un enjeu environnemental et économique. Diminuer les phytos, c'est mieux gérer les risques sanitaires de la production végétale, tout en protégeant ceux qui utilisent ces produits, mais aussi les riverains et les consommateurs.

ÉCOPHYTO

LES ENJEUX

En complément ou en substitution de ces produits, des processus naturels doivent être recherchés. Ces techniques sont fondées sur les mécanismes et interactions naturels pour gérer les équilibres des populations d'agresseurs. La diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires s'appuie sur leur meilleure utilisation, sur des modifications de pratiques comme la rotation des cultures, sur la valorisation des interactions positives avec l'environnement immédiat tels les auxiliaires naturels des cultures ou encore sur des produits dit de biocontrôle : la coccinelle pour lutter contre les invasions de pucerons.

QU'EST-CE QUE LE PLAN ÉCOPHYTO ?

Le plan Écophyto, inscrit au cœur du plan agro-écologique, vise à aider les agriculteurs à utiliser moins de produits phytosanitaires tout en maintenant des niveaux de production agricole performants, permettant de répondre aux besoins des consommateurs qui attendent des produits de qualité et en quantité suffisante. Ces nouvelles pratiques économes en produits phytosanitaires permettent de favoriser la biodiversité et de mieux respecter les sols. Le plan a été lancé en 2008 et a été rénové en 2015. Il réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux phytos en 10 ans. On sait qu'il est possible de réduire sa consommation, il faut maintenant que les techniques soient généralisées.



En quoi consiste le plan Écophyto ?

L'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires en 10 ans est détaillé en deux étapes : **réduction à l'horizon 2020 de 25%** grâce à la généralisation et l'optimisation des techniques et **réduction de 25% supplémentaires à l'horizon 2025** grâce à des mutations plus profondes.

Actions phares du plan :

- Faire évoluer les pratiques et les systèmes agricoles.
- Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation.
- Réduire les risques et les impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et sur l'environnement.
- Renforcer l'appropriation du plan par les acteurs des territoires et des filières.

Les outils à disposition

✓ LE CERTIPHYTO POUR FORMER LES AGRICULTEURS

Des formations de 2 à 3 jours sont proposées à tous les acteurs de la filière (distributeurs, conseillers, applicateurs). Ce certificat valide ensuite leurs connaissances.

✓ DES BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL POUR SURVEILLER ET TRAITER AU PLUS JUSTE

Ces bulletins permettent aux agriculteurs de doser au plus juste les pesticides en fonction de l'état de santé des cultures.

Le biocontrôle

Le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels : par exemple la coccinelle, prédatrice des pucerons ou certaines bactéries et virus pouvant lutter contre certaines maladies. Les phéromones d'insectes agissent par confusion sexuelle auprès des insectes ravageurs permettant leur piégeage. Le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication chimique. Aujourd'hui les techniques de biocontrôle sont particulièrement efficaces en cultures légumières. C'est ainsi 75% des surfaces de tomates et concombres sous abris qui sont protégées par des insectes auxiliaires et 50% des surfaces de vergers de pommiers et poiriers qui sont protégées.

✓ DES FERMES PILOTES POUR DIFFUSER LES PRATIQUES ÉCONOMES ET PERFORMANTES

Les « fermes DEPHY » sont un réseau pilote de groupes volontaires d'agriculteurs qui ont engagé leurs exploitations dans une démarche de réduction du recours aux produits phyto. Ils expérimentent des systèmes de culture économes et partagent leurs bonnes pratiques. Ce réseau va être étendu à 3 000 fermes qui s'engageront dans l'expérimentation d'alternatives à l'utilisation de produits phyto. Les rotations optimales, la diversité des cultures, le maintien des éléments de biodiversité dans le paysage, la taille des parcelles sont également testés du fait de leur action avérée pour limiter l'utilisation des produits.





4. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Conseiller les agriculteurs

L'accompagnement des agriculteurs par les acteurs et réseaux du développement agricole a une importance décisive dans l'évolution de l'agriculture française. Il s'agit d'un axe clé du projet agro-écologique. L'ensemble des acteurs doit s'engager dans le développement de l'agro-écologie à travers un conseil renouvelé aux agriculteurs pour les accompagner dans la transition.

LES ENJEUX

Afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs réflexions de modification des systèmes d'exploitation ou d'intégrer des innovations techniques ou organisationnelles utiles à leur projet, les conseillers doivent être formés pour adapter leurs pratiques de conseil. Par exemple en valorisant des dynamiques collectives, moteur de progrès et en développant une lecture globale du fonctionnement de l'exploitation.

Les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs se sont engagés dans le projet agro-écologique, en premier lieu, les chambres d'agriculture qui l'ont inscrit comme orientation prioritaire. Les autres réseaux (les organismes nationaux à vocation agricole et rurale, ONVAR) se sont également manifestés. On peut citer ici la Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCI-VAM) et le réseau Coop de France, qui regroupe les coopératives agricoles.





En quoi consiste l'engagement des réseaux de conseil et de développement en agriculture ?

Les chambres d'agriculture sont des structures consulaires au service des agriculteurs. Elles offrent des services de conseil à tous les agriculteurs mais proposent aussi du conseil plus individualisé.

Le réseau national des chambres d'agriculture a intégré l'agro-écologie dans son programme de développement, en renforçant son réseau de conseillers formés à ces principes d'approche globale du système d'exploitation.

Les agriculteurs peuvent bénéficier de conseils et d'aide à la transition par d'autres structures comme par exemple les coopératives.



Création d'un outil de diagnostic agro-écologique

Afin de faire le point sur la situation des exploitations, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et l'ACTA*, en collaboration avec les partenaires du projet agro-écologique, ont développé un outil de diagnostic agro-écologique pour faciliter la réflexion sur les évolutions possibles du système d'exploitation ainsi que l'exploration de nouvelles pratiques.

L'outil de diagnostic agro-écologique des exploitations est un outil informatique accessible librement et gratuitement par internet (diagagroeco.org). Il accompagne les agriculteurs dans leur réflexion autour des performances de leur exploitation, de leurs pratiques et leurs démarches et apprécie leur degré d'engagement dans l'agro-écologie.

Il peut également faciliter l'animation d'un groupe autour du concept d'agro-écologie ou nourrir la réflexion dans la construction d'un projet agro-écologique. La richesse de l'outil est d'autant plus grande qu'il sert de support à des échanges et des discussions avec son conseiller et/ou avec d'autres agriculteurs.

* Réseau des instituts techniques agricoles



5. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Aider la transition

Pour développer des pratiques agro-écologiques, les changements à opérer peuvent être importants : acquisition de nouvelles compétences, de nouveaux matériels, difficultés lors de la mise en place de nouvelles pratiques ou de nouveaux systèmes... Les soutiens publics peuvent être mobilisés pour accompagner la transition agro-écologique, notamment dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), dont la déclinaison en France a été conçue afin de poursuivre cet objectif.

LES ENJEUX

Dans le cadre de la nouvelle PAC, les agriculteurs peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides pour lancer ou accompagner leur système. Il s'agit de les utiliser pour les orienter prioritairement vers des projets agro-écologiques.



Quelles sont les aides mobilisables ?

Lors de l'installation de nouveaux agriculteurs, un coup de pouce est fourni par l'État et l'Union européenne sous forme de dotation et de prêts bonifiés. Cette aide est maintenant gérée par les conseils régionaux. Une majoration de l'aide pour les projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique est mise en œuvre.

Le nouveau cadre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour la période 2015-2020 a été profondément revu pour mettre l'accent sur des mesures couvrant l'ensemble de l'exploitation en complément de mesures plus localisées. Ces mesures permettent d'accompagner financièrement les agriculteurs qui s'engagent à mettre en œuvre pendant cinq ans des pratiques particulièrement favorables à l'environnement, en couvrant les surcoûts et manques à gagner le cas échéant induits. Les crédits consacrés par le ministère en charge de l'agriculture à ces mesures comme à celles en faveur de l'agriculture biologique ont été doublés sur la période 2015-2020. Environ 22 000 demandes d'engagement en mesures agroenvironnementales et climatiques ont été déposées en 2015.

Les investissements pour inscrire son exploitation dans une transition vers l'agro-écologie peuvent être importants, c'est pourquoi l'État et les conseils régionaux ont mis en place, pour la période 2015-2020, un plan ambitieux de soutien aux investissements dans les exploitations, le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE). Dans ce plan, il existe une priorité transversale pour les projets d'investissements agro-écologiques répondant à des enjeux de performance à la fois économique, environnementale et sociale.

Dans le cadre des aides directes aux exploitations, versées annuellement, l'État a décidé de mettre en place un soutien renforcé à la production de protéines végétales dans les exploitations d'élevage ou de grandes cultures, afin de renforcer l'autonomie protéique des exploitations (pour



remplacer les importations de protéines utilisées dans l'alimentation animale) et de développer les synergies entre les systèmes d'exploitation d'élevage et de cultures. Ces cultures présentent des avantages pour la qualité des sols, pour réduire les besoins en engrais (fixation d'azote dans le sol) et en produits phytosanitaires (allongement des rotations).

Les dépenses d'animation et d'appui technique pour le montage et le suivi d'un projet peuvent aussi être aidés, par différentes voies. Dans chaque région, la liste des aides mobilisables est mise en avant.

Le partenariat européen pour l'innovation (PEI) est un outil permettant la diffusion et le transfert de connaissances entre les acteurs de la recherche, du développement et les agriculteurs tous réunis au sein de groupes opérationnels. Le PEI permet de mettre en relation les innovations et expériences de terrain avec les connaissances de la recherche, pour trouver les réponses adaptées à la mise en œuvre d'un projet commun.

Enfin, le système de réseau rural est encouragé afin de diffuser et mettre en réseau les agriculteurs et tous ceux qui les accompagnent pour la diffusion de nouvelles pratiques et enrichir les possibilités de conseil.



6. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Encourager l'agriculture biologique

Mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal, l'agriculture biologique s'intègre pleinement dans le projet agro-écologique pour la France. Elle contribue notamment à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols ou encore à la préservation de la biodiversité. Exemple de diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique est un secteur économique dynamique et un véritable vivier d'emplois. Elle participe à l'aménagement des territoires et au renforcement des liens sociaux entre les agriculteurs, les acteurs de l'agroalimentaire, les citoyens et les consommateurs.



LES ENJEUX

Au-delà de la préservation de la qualité des sols, de la biodiversité, de l'air et de l'eau, les bénéfices que la société peut retirer de l'agriculture biologique sont multiples : création d'activité et d'emplois, promotion de l'innovation en agriculture, aménagement des territoires ruraux et aussi renforcement des liens entre agriculteurs et consommateurs.

POURQUOI UN PROGRAMME AMBITION BIO 2017 ?

L'ambition du programme est de développer l'agriculture biologique en augmentant la production et en permettant aux produits d'être transformés, puis commercialisés et achetés. Avec près de 42 000 opérateurs bio dont plus de 28 000 producteurs, 1,25 million d'hectares engagés dans le bio sur notre territoire et un marché français de plus de 5 milliards d'euros, l'agriculture biologique française représente près de 6 % des exploitations agricoles en France.

Qui est concerné par le programme Ambition bio 2017 ?

- ▶ **L'ensemble des acteurs du monde agricole** : les agriculteurs, bio et non-bio (producteurs de fruits et légumes, céréaliers, éleveurs, viticulteurs, producteurs de plantes aromatiques, à parfum et médicinales...), les fabricants et fournisseurs de matériel et produits agricoles (machines, outils et techniques innovantes ; désherbage mécanique, produits de biocontrôle...), les conseillers agricoles.
- ▶ **Le monde de l'éducation**, à travers la formation et la sensibilisation au bio des jeunes et enseignants de l'enseignement agricole et au sein de l'éducation nationale.
- ▶ **Le monde de la recherche et du développement**.
- ▶ **Tous les acteurs de la chaîne alimentaire** : les transformateurs, les distributeurs, les restaurateurs (restauration collective et commerciale) et les consommateurs, en France et dans le monde (stratégie à l'export).
- ▶ **Les pouvoirs publics et institutions**.

En quoi consiste le programme national Ambition bio 2017 ?

✓ DÉVELOPPER LA PRODUCTION

Notamment par des **dispositifs incitatifs** dédiés à la conversion et au maintien des surfaces en bio (160 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2014-2020).

✓ STRUCTURER LES FILIÈRES

En incitant au maintien et au développement des filières avec un **enjeu prioritaire pour les grandes cultures et les oléoprotéagineux** afin d'assurer l'**indépendance protéique de la France** pour l'alimentation animale et humaine à l'horizon 2017.

✓ DÉVELOPPER LA CONSOMMATION

Conquérir des marchés : **atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective d'État** et sensibiliser l'ensemble des citoyens, avec un accent sur les plus jeunes.

✓ RENFORCER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

En confortant les projets de recherche et de développement dédiés à l'agriculture biologique pour la période 2014-2020. Les résultats issus de la recherche et du développement en agriculture biologique bénéficient également aux autres agriculteurs.

✓ FORMER LES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

En renforçant le lien entre l'enseignement agricole et les réseaux professionnels et en développant la formation continue pour les agriculteurs bio et non bio.

✓ ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

Pour une amélioration de la réglementation spécifique à la bio et une **meilleure prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique** dans la réglementation générale.





7. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Engager et mobiliser les filières et les territoires

Réussir la transition agro-écologique, c'est trouver des alliances et des synergies au sein d'un même territoire entre la collectivité, les citoyens, les agriculteurs, les filières, pour les articuler entre elles et développer des coopérations territoriales. C'est aussi réussir à construire à l'échelle de l'exploitation agricole des systèmes de production plus autonomes et résilients pour l'environnement.

LES ENJEUX

Dans une démarche agro-écologique, l'exploitation agricole est interdépendante de son territoire. La mise en place de projets collectifs entre agriculteurs et autres partenaires dynamise les échanges et valorise le territoire : elle permet la rationalisation des ressources énergétiques disponibles et l'invention de nouvelles formes de productions rentables au plan économique.



Les différents leviers

✓ DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES EXPLOITATIONS EN LIEN AVEC LES ACTEURS DES FILIÈRES

Face aux coûts croissants de l'énergie et à la nécessité d'économiser les ressources naturelles, les exploitations agricoles ont compris l'intérêt d'adapter des plans de performance énergétique à leurs modes de production.

Les acteurs économiques des filières ont un rôle important à jouer pour accompagner la transition des exploitations : fourniture de semences performantes et adaptées, mise au point d'équipements et matériels moins polluants et plus ergonomiques, modification de l'organisation de la collecte et du stockage, recherche et mise en place de nouveaux débouchés. La recherche appliquée en lien avec les acteurs industriels et les instituts techniques apportent des réponses à l'ensemble des systèmes de production.

Les prélèvements d'eau douce pour irriguer les surfaces cultivées doivent être compatibles avec les autres utilisations des ressources. Or, celles-ci sont limitées et vulnérables. La satisfaction de tous les besoins passe donc par une meilleure utilisation des eaux disponibles.

Autre exemple, les bioénergies visent l'utilisation de l'énergie stockée dans la biomasse. Les bioénergies comprennent l'énergie qui vient de la combustion de matière comme le bois. Le biocarburant est une autre forme de bioénergie où les matières végétales sont transformées en carburant pour alimenter les moteurs à combustion. Le bioéthanol est ainsi fabriqué à partir de céréales ou de betterave à sucre, et le biodiesel avec des oléagineux comme le colza.

✓ DES ÉCHANGES AU NIVEAU TERRITORIAL EN PARTICULIER ENTRE LES AGRICULTEURS

Le plan énergie-méthanisation-azote répond à cette attente : les méthaniseurs permettent de valoriser les déchets organiques ou les effluents d'élevage afin de produire de l'énergie (chaleur ou gaz) et un digestat, engrais substituable aux engrais minéraux. De tels projets mobilisent des



groupes d'agriculteurs voire d'autres opérateurs dans les territoires (industries agroalimentaires productrices de déchets organiques, ou des collectivités locales cherchant un débouché économique pour leurs déchets verts).

D'autres formes de coopération sont envisageables ; dans certaines régions par exemple se développent des échanges de paille et de fumier : de la paille produite dans une exploitation de grandes cultures est donnée à une exploitation d'élevage (pour servir de litière), laquelle en sens inverse transfère à l'exploitation de grandes quantités de fumier pouvant servir de fertilisant.

✓ DÉVELOPPEMENT DES PASSERELLES AU SEIN DES FILIÈRES

Des synergies peuvent voir le jour au sein des filières, en visant une bonne articulation entre la production, la transformation et la distribution, notamment dans la mise en place de nouvelles productions.

Au niveau régional, la construction d'un projet alimentaire territorial (PAT), soutenu par des financements européens comme le FEADER et animé par le réseau rural, permet de rapprocher la production agricole locale et les besoins alimentaires exprimés.

Le soutien à l'économie de proximité est également une priorité. De vrais projets collectifs se multiplient : des plateformes de mise en relation simple, allant de l'Internet à l'assiette permettent l'approvisionnement en un clic, des gestionnaires de la restauration collective auprès des producteurs locaux. En parallèle, le ministère en charge de l'agriculture et le service des achats de l'État élaborent une boîte à outils pour accompagner les acheteurs publics dans leurs démarches.



8. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires

Les antibiotiques sont aujourd'hui largement utilisés pour traiter les infections bactériennes, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Mais ils peuvent également avoir des effets négatifs sur la santé s'ils sont utilisés de façon excessive, et notamment par le développement du phénomène d'antibiorésistance, véritable menace pour la santé publique. La politique de lutte « une seule santé » est mise en œuvre tant dans le domaine humain que vétérinaire.

ÉCOANTIBIO

LES ENJEUX

L'antibiorésistance est un phénomène qui apparaît depuis quelques années et limite l'arsenal thérapeutique disponible pour traiter certaines pathologies. Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de découvrir de nouvelles molécules efficaces, il est donc essentiel de préserver les antibiotiques dont on dispose. Il faut notamment limiter l'usage des molécules très efficaces vis-à-vis de germes très dangereux que l'on appelle les « antibiotiques critiques », c'est-à-dire les utiliser uniquement en dernier recours.

QU'EST CE QUE L'ANTIBIORÉSISTANCE ?

L'antibiorésistance est le phénomène naturel de défense des bactéries en réponse à l'action exercée par un antibiotique administré à une personne ou un animal. Certaines bactéries auparavant sensibles à l'antibiotique ne sont plus détruites ou leur multiplication n'est plus arrêtée. C'est la bactérie qui devient résistante et non pas l'homme ou l'animal.

En quoi consiste le plan Écoantibio ?

Le plan prévoit un usage prudent et raisonné d'antibiotiques : seules les quantités appropriées strictement nécessaires aux animaux doivent être prescrites et administrées. Il vise à réduire de 25% de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire en cinq ans. Outre l'aspect quantitatif, le plan prévoit un effort particulier de réduction des antibiotiques d'importance critique en médecine vétérinaire afin de préserver leur efficacité en santé humaine et animale.

Qui est concerné ?

Les bactéries peuvent se disséminer et s'échanger entre les hommes et les animaux. Nous sommes tous concernés car la santé animale et la santé humaine sont indissociables. C'est pourquoi ce plan mobilise les éleveurs des différentes filières, les vétérinaires, les pharmaciens, les scientifiques et évaluateurs du risque, l'industrie pharmaceutique, les pouvoirs publics, mais aussi tous les propriétaires d'animaux.



Les outils à disposition

✓ LA SURVEILLANCE

Les bactéries font l'objet d'un [suivi étroit](#) tant chez les animaux que dans les produits alimentaires d'origine animale.

✓ DES FORMATIONS SUR LE BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES ET LA BIOSÉCURITÉ

La sensibilisation et la formation des éleveurs et des techniciens intervenant en élevage sont indispensables pour [changer les comportements](#). La bonne utilisation des antibiotiques et les bonnes pratiques vont également être abordées dès la formation initiale des professionnels de l'élevage.

✓ UN OUTIL DE SUIVI POUR MESURER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Des [indicateurs de référence de la prescription et de l'utilisation des antibiotiques et des aliments médicamenteux](#) dans les élevages vont être mis à la disposition des vétérinaires et éleveurs. Ces outils leur permettront plus facilement d'évaluer de manière volontaire leur propre utilisation, d'identifier les marges de progrès possibles et de modifier leurs habitudes.

✓ DES OUTILS POUR PRÉVENIR L'UTILISATION NON RAISONNÉE D'ANTIBIOTIQUES

Des [outils adaptés et pédagogiques](#) sont mis à la disposition des éleveurs souhaitant s'engager dans le plan. Il s'agit de guides de bonnes pratiques d'hygiène, d'articles explicatifs dans la presse spécialisée agricole, de documents d'information distribués par les organisations à vocation sanitaire et les chambres d'agriculture.

Une campagne de communication ciblant les détenteurs d'animaux de compagnie a également été menée en 2014.



SEMENCES

9. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Sélectionner des **semences** adaptées

Depuis les débuts de la domestication des végétaux, la conduite des systèmes agricoles nécessite des espèces et des variétés adaptées aux contraintes des territoires et de la production. Positionnés en amont des filières de production agricole et agroalimentaire, les semences et les plants sont, comme le sol, un élément clé pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La diversité des ressources génétiques végétales, leur caractérisation et leur conservation sont essentielles pour contribuer à l'adaptation des plantes au changement climatique, à la durabilité des modes de production, et au développement d'une grande diversité de plantes cultivées

LES ENJEUX

Le secteur des semences et des plants constitue un levier essentiel dans la mise en œuvre du projet agro-écologique. L'amélioration continue de la génétique a permis, au cours du siècle passé, d'assurer d'abord l'autosuffisance alimentaire, d'améliorer la qualité des productions végétales en intégrant les attentes des filières et des consommateurs. Aujourd'hui en France, l'amélioration génétique vise à réduire la consommation d'intrants chimiques et de produits de traitement des plantes au moyen des variétés résistantes et adaptées à la diversité des conditions pédo-climatiques. Les variétés utilisées sont à la fois le fruit d'une volonté politique et d'un encadrement réglementaire pour l'obtention et de la commercialisation des semences. C'est ce qui permet de garantir la sécurité alimentaire et sanitaire élevée dont bénéficie l'agriculture française.

QU'EST-CE QUE LE PLAN SEMENCES ET AGRICULTURE DURABLE ?

Il fixe des objectifs pour le secteur des semences et plants. Les variétés végétales doivent permettre de mieux contribuer à la durabilité des modes de production et notamment à la réduction du recours aux intrants chimiques : fertilisants comme produits de protection des cultures. Une version





rénovée du plan est en cours de rédaction, sur la base d'une feuille de route pour 2016-2019. Cette nouvelle version s'attachera notamment à la gestion durable des résistances, à identifier les innovations durables et nécessitera une évolution de la réglementation pour prendre en compte la dimension socio-économique et veiller à l'information apportée sur les variétés.

Qui est concerné ?

Premier producteur de semences au niveau européen, ce secteur s'est positionné à l'international en étant le premier exportateur mondial.

La France compte **73 entreprises de sélection, 244 entreprises de semences et 19 800 agriculteurs multiplicateurs de semences.**

Chiffres clés pour les semences :

- ▶ Balance commerciale excédentaire de **840 millions d'euros** ;
- ▶ **9 000 variétés** de **250 espèces** agricoles différentes.

Ce positionnement, gage de sécurité alimentaire et de sécurité d'approvisionnement des exploitations agricoles, garantit l'accès à des semences et plants adaptés aux conditions agronomiques, pédologiques (sols) et climatiques de nos territoires et aux demandes des consommateurs.

Quels sont les principes du dispositif ?

Le plan semences et agriculture durable se décompose en plusieurs objectifs, notamment le renforcement des critères environnementaux dans l'évaluation des nouveaux plants ou semences mis à disposition des agriculteurs, en articulation avec le plan Écophyto.

Le plan est composé de 7 axes qui se déclinent en actions spécifiques :

- ▶ conservation et diffusion des ressources génétiques ;
- ▶ information en termes de propriété intellectuelle rattachée aux variétés ;
- ▶ évolution des conditions d'accès au Catalogue officiel notamment pour les variétés adaptées à l'agriculture biologique ;
- ▶ mise en place de critères environnementaux d'évaluation des variétés ;
- ▶ contribution du contrôle de la production et de la certification des semences et des plants aux objectifs du plan Écophyto ;
- ▶ élargissement de la gouvernance du dispositif d'orientation de la politique des semences ;
- ▶ promotion des efforts nationaux dans le contexte de la révision du cadre communautaire.

Lancement en décembre 2015 de l'appel à projets CASDAR « Semences et sélection végétale »

Sur des thématiques centrales pour le secteur des semences et plants :

- ▶ promouvoir une recherche appliquée de qualité, conduite en partenariat entre la recherche publique et les opérateurs privés, permettant de valoriser les acquis de la recherche fondamentale ;
- ▶ mobiliser toute la diversité génétique et les données existantes sur les variétés, pour s'adapter au changement climatique.





10. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Enrichir les sols avec l'initiative 4 pour 1000

La matière organique des sols, majoritairement composée de carbone, participe à quatre grands services écosystémiques : la résistance des sols à l'érosion, leur rétention en eau, leur fertilité et leur biodiversité. Une augmentation minimale du stock de carbone des sols a des effets majeurs, tant sur la productivité agricole que sur le cycle mondial des gaz à effet de serre. Il est nécessaire d'engager les acteurs, grâce à la transition agro-écologique, vers une agriculture productive fondée sur une gestion adaptée des terres et des sols, créatrice d'emplois et de revenus et porteuse de développement durable.

LES ENJEUX

En 2050, l'agriculture mondiale va devoir produire suffisamment pour nourrir une planète composée de 9,5 milliards d'êtres humains dans un contexte de changement climatique. Face à ces défis, il faut garder nos sols vivants car la production agricole est fortement corrélée à la santé des sols. L'augmentation du carbone dans les sols est un des leviers majeurs pour relever le triple défi de la sécurité alimentaire, de l'adaptation des systèmes alimentaires et des populations aux dérèglements climatiques et de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

QU'EST CE QUE L'INITIATIVE 4 POUR 1 000 ?



L'initiative 4 pour 1 000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat, portée au niveau international, vise à améliorer la teneur en matière organique et encourager la séquestration de carbone dans les sols. Cette initiative fédère tous les partenaires qui mettent en place des actions concrètes sur le stockage du carbone dans les sols et le type de pratiques pour y parvenir (agro-écologie, agroforesterie, agriculture de conservation, de gestion des paysages...).

Le terme « 4 pour 1 000 » correspond au taux de croissance annuel de 0,4 % du stock de carbone dans les sols qui permettrait de stopper l'augmentation actuelle du CO₂ dans l'atmosphère. Cela illustre qu'une augmentation du stock de carbone dans les sols agricole et forestiers, même infime, est un levier majeur pour réduire la quantité de gaz à effet de serre et donc limiter la hausse des températures induites par le changement climatique.

Quels sont les objectifs ?

- ▶ Engager les acteurs nationaux et internationaux dans une transition vers une agriculture productive, hautement résiliente, fondée sur une **gestion adaptée des terres et des sols, créatrice d'emplois et de revenus** et ainsi porteuse de développement durable.
 - ▶ Contribuer à l'objectif de lutte contre le changement climatique et la sécurité alimentaire.
 - ▶ Inciter les acteurs à appliquer les pratiques permettant de maintenir ou d'améliorer la teneur en carbone pour un maximum de sols agricoles ou de préserver les sols riches en carbone.
- Chaque partenaire s'engagera sur un objectif, un ou des types d'actions (de la gestion du stock de carbone des sols à d'autres mesures d'accompagnement)
- ▶ **Envoyer un signal fort** sur le potentiel du secteur agricole à participer à l'objectif de long terme de neutralité carbone des économies.

Les plans d'actions

L'initiative 4 pour 1000 a été lancée en décembre 2015 dans le cadre de la COP21 à Paris. Plus de 150 partenaires (États, organisations internationales, groupe d'agriculteurs, entreprises...) ont rejoint la démarche et proposent des projets concrets pour favoriser la gestion du carbone dans les sols (projets de restaurations, d'amélioration des stocks de carbone, mise en œuvre de politiques publiques adaptées, programme de formation et diffusion des connaissances...).

L'initiative comprend un volet recherche à l'échelle internationale destinées à mutualiser les avancées de la recherche sur les mécanismes et l'estimation du potentiel de stockage dans les sols selon les régions et les systèmes, sur les pratiques performantes et leur conséquence sur la séquestration du carbone.



11. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Encourager l'apiculture

L'apiculture est un maillon essentiel de l'agriculture, puisqu'un tiers de ce que nous mangeons n'existerait pas si les abeilles disparaissaient. Sans les abeilles, pas de miel, mais pas non plus de fraises, d'aubergines, de poires ou d'amandes sur les étals des marchés... La France a tous les atouts pour être un grand pays apicole, en agissant à la fois sur la santé de ces pollinisateurs, sur la biodiversité essentielle à leur environnement et sur la structuration de la filière apicole.

LES ENJEUX

Les abeilles, acteurs clés de la biodiversité, sont des auxiliaires essentiels à l'agriculture. En butinant de fleurs en fleurs, elles pollinisent des plantes qui produiront graines et fruits pour notre alimentation quotidienne. Elles produisent également du miel : chaque année les Français en consomment 40 000 tonnes, alors que la France n'en a produit que 15 000 tonnes en 2014. Il faudrait ainsi 1 million de ruches et 3 000 apiculteurs supplémentaires pour satisfaire la demande de consommation française. Mais la santé des abeilles décline dangereusement. Agressions chimiques, parasites, infections, insuffisance de ressources alimentaires, prédateurs tels que le frelon asiatique... De multiples facteurs menacent aujourd'hui la survie des abeilles.

QU'EST-CE QUE LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'APICULTURE ?

Doté d'un budget de 40 millions d'euros, ce plan triennal propose une approche globale, qui prend en compte à la fois la santé des abeilles, l'environnement et la biodiversité, le soutien à la recherche en apiculture, le développement du cheptel d'abeilles français, la formation et l'installation de nouveaux apiculteurs, l'organisation de la filière apicole et du marché des produits issus des ruches françaises.

Qui est impliqué dans le développement d'une apiculture durable en France ?

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, mais aussi le monde agricole au sens large, les chercheurs, les pouvoirs publics et institutions, sans oublier les citoyens, qui peuvent agir au quotidien en tant que « consommateurs » ou par des gestes simples en faveur de l'environnement.

Quelles actions ?

✓ **Santé de l'abeille** : mise en place d'une épidémiosurveillance des intoxications des colonies d'abeilles en France, guide de bonnes pratiques api-agricoles, notamment en matière de pesticides, lutte contre les maladies, parasites et prédateurs des abeilles... La santé des abeilles passe aussi par l'action de la France qui a permis la mise en place au niveau européen d'un moratoire sur les néonicotinoïdes et qui a engagé une action volontaire de diminution générale de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques avec le plan Écophyto 2.

✓ **Recherche** : lancement d'un appel à projets de recherche avec l'Agence nationale de la recherche pour améliorer l'état des connaissances sur la biologie de l'abeille, les élevages, la production de miels, les pathologies, la sécurité sanitaire des produits...

✓ **Biodiversité** : assurer le maintien du service de pollinisation de l'abeille en aidant notamment à la pollinisation des zones sensibles et au maillage du territoire par les apiculteurs, promouvoir et apprendre le rôle de sentinelle de l'environnement de l'abeille.

✓ **Formation / installation des apiculteurs** : aider à l'installation de nouveaux apiculteurs, développer des enseignements spécifiques aux problématiques de l'abeille, de l'apiculture et de la biodiversité dans les établissements de l'enseignement agricole.



✓ **Développement des cheptels d'abeilles en France** : inciter les apiculteurs à développer l'élevage de reines et d'essaims, améliorer l'identification et l'emplacement des ruches sur le territoire, renforcer le contrôle des importations d'abeilles, et affirmer le savoir-faire français en matière d'apiculture sur la scène internationale, notamment en matière de recherche génétique.

✓ **Produits de la ruche** : diversifier la production apicole, encourager la production des miels de cru et améliorer l'étiquetage du miel en France.





12. PRODUIRE AUTREMENT, C'EST Utiliser l'arbre pour améliorer la production

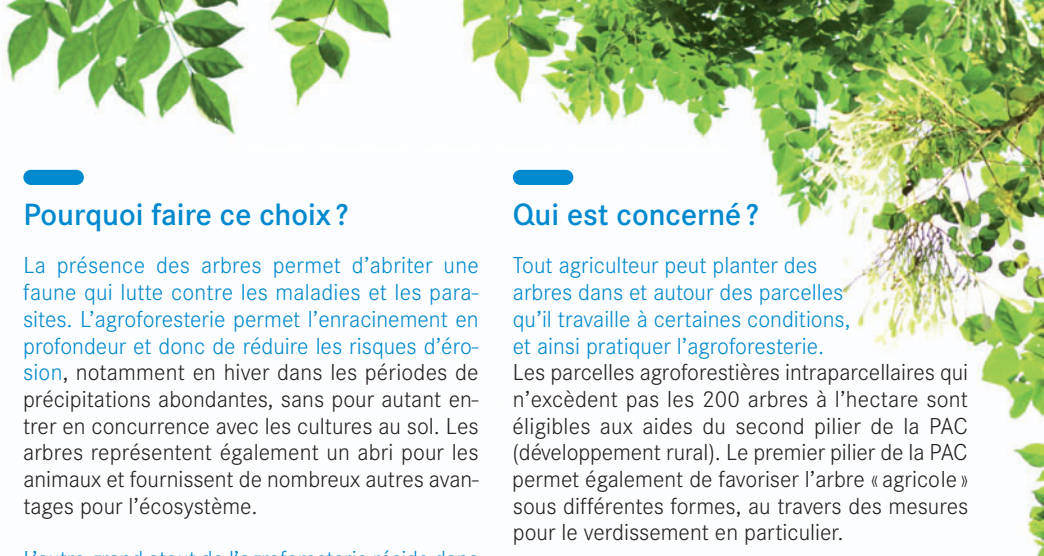
L'agroforesterie utilise au mieux les ressources de la nature sans en abuser, améliore et diversifie la production agricole. Elle fait cohabiter sur les terres agricoles des productions habituelles : cultures, élevage, maraîchage, viticulture... avec les arbres et les haies. En utilisant tout l'espace et toutes les ressources disponibles, cet ensemble de techniques améliore le rendement des terres agricoles et donc la productivité des exploitations agricoles.

LES ENJEUX

Les bénéfices de l'agroforesterie sont avérés et multiples : restauration de la fertilité des sols et de la qualité des eaux, lutte contre l'érosion, préservation de la biodiversité, atténuation des chocs climatiques et contribution au stockage du carbone, préservation des paysages et complément de revenu.

QU'EST-CE QUE L'AGROFORESTERIE ?

L'agroforesterie désigne l'association d'arbres, de haies et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. En faisant cohabiter sur les terres agricoles des productions habituelles et des arbres, l'agroforesterie s'appuie sur la complémentarité agronomique entre l'arbre et les productions au sol.



Pourquoi faire ce choix ?

La présence des arbres permet d'abriter une faune qui lutte contre les maladies et les parasites. L'agroforesterie permet l'enracinement en profondeur et donc de réduire les risques d'érosion, notamment en hiver dans les périodes de précipitations abondantes, sans pour autant entrer en concurrence avec les cultures au sol. Les arbres représentent également un abri pour les animaux et fournissent de nombreux autres avantages pour l'écosystème.

L'autre grand atout de l'agroforesterie réside dans l'amélioration des capacités de production : il a été prouvé par l'Institut national de recherche agronomique (Inra) que l'on produisait plus en associant arbres et cultures qu'en séparant les deux. En plus de la culture agricole classique, l'agroforesterie permet de récolter du bois d'œuvre, du bois énergie, du bois déchiqueté (alternative pour la litière), ou des fruits à valoriser. Sur le plan agronomique, la présence d'arbres dans les parcelles agricoles permet de renforcer la vie microbienne du sol grâce notamment à la chute des feuilles qui constitue un apport de matière organique (donc de contribuer au stockage du carbone), de constituer un élément modérateur vis-à-vis des aléas climatiques, de limiter le ruissellement qui provoque l'érosion des sols, etc.

L'agroforesterie développée aujourd'hui offre une diversité d'aménagements, de techniques et d'essences qui permettent de répondre aux objectifs fixés à l'échelle de l'exploitation agricole : plantations d'arbres sous toutes ses formes (alignements, haies, bosquets...), régénération naturelle assistée, couverture végétale des sols et techniques de conservation des sols sont autant d'outils qui permettent de proposer une grande diversité de milieux particulièrement favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages.

Qui est concerné ?

Tout agriculteur peut planter des arbres dans et autour des parcelles qu'il travaille à certaines conditions, et ainsi pratiquer l'agroforesterie.

Les parcelles agroforestières intraparcellaires qui n'excèdent pas les 200 arbres à l'hectare sont éligibles aux aides du second pilier de la PAC (développement rural). Le premier pilier de la PAC permet également de favoriser l'arbre « agricole » sous différentes formes, au travers des mesures pour le verdissement en particulier.

Le plan de développement de l'agroforesterie

Officiellement lancé le 17 décembre 2015, ce plan national est composé de 5 axes et 23 actions :

- Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement.
- Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers.
- Développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie.
- Améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable.
- Promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international.

Le plan vise également à développer des synergies avec les signes de la qualité et de l'origine existants pour valoriser la présence d'arbres et de haies.

Son déploiement permettra véritablement d'engager les agriculteurs dans l'agroforesterie tout en intégrant le projet agro-écologique pour la France.

Former les agriculteurs
Développer et animer des projets collectifs
Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
Conseiller les agriculteurs
Aider la transition
Encourager l'agriculture biologique
Engager et mobiliser les filières et les territoires
Diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires
Sélectionner des semences adaptées
Enrichir les sols avec l'initiative 4 pour 1000
Encourager l'apiculture
Utiliser l'arbre pour améliorer la production



POUR LE SUIVI COMPLET DE L'ACTION DU MINISTÈRE

[w agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr) twitter.com/Min_Agriculture facebook.com/Alimagri [w agripicture.fr](http://agripicture.fr)

[w alimentation.gouv.fr](http://alimentation.gouv.fr) [t minagriculture.tumblr.com](https://minagriculture.tumblr.com) [t minagri-infographies.tumblr.com](https://minagri-infographies.tumblr.com)